

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

5 AVRIL 1871.

La Commune ratifie les arrestations faites et légalise le système des otages. Si l'ennemi fusille un seul fédéré, on répondra par un nombre double d'otages.

On arrête les ecclésiastiques jusque dans les églises, au milieu des cérémonies de la semaine sainte.

Prêtres arrêtés ce matin : le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, l'abbé Croze, aumônier des prisons, le premier vicair de N.-D. de Lorette et l'abbé Regnault, de Saint-Eustache.

Les forts de Montrouge et de Bicêtre ouvrent leurs feux, mais en pure perte ; les troupes de l'ordre sont à l'abri de leurs projectiles. Attaque du plateau de Châtillon ; nouvelle déroute des fédérés qui se replient derrière les forts de Vanves et d'Issy. On manque de voitures d'ambulance, elles ne suffisent plus à ramener les blessés et les morts.

Bergeret, d'accord avec la Commune, fait rentrer les troupes, dont l'organisation, dit-il, est mauvaise. Il faut la modifier.

Le citoyen Paschal Grousset, délégué de la Commune aux relations extérieures, notifie aux puissances étrangères la constitution du gouvernement communal de Paris.

TOUJOURS LA PASSION

MÊME APRÈS PAQUES.

Si la semaine sainte a perdu ses solennités dans la basilique de Saint-Pierre, il y a à Rome une Passion sur laquelle le monde attache ses regards, c'est la Passion du vicair de Jésus-Christ.

Le Vatican est à la fois un Gethsemani, une voie douloureuse et un Calvaire, et Pie IX est la victime. Représentant de la vérité sur terre, il déplaisait, il importunait. Ses discours et ses œuvres ne s'inspiraient pas des choses de ce temps, mais des choses éternelles ; l'esprit moderne lui reprochait d'être fidèle à Dieu ; il gênait tout ce qui n'était pas la justice ; il irritait les Césars, parce qu'il représentait contre eux l'indépendance de la conscience, et les Césars l'ont condamné dans leur prétoire et l'ont livré.

Pie IX avait eu sa fête des Palmes, c'est-à-dire la conspiration de l'enthousiasme ; il a eu ses trahisons, ses reniements, le sommeil de ses amis, ses faux témoins et son Pilate ; il a subi le dépouillement, la couronne d'épines, le roseau en guise de sceptre et les salutations devant le simulacre de sa royauté. Après lui avoir tout pris et l'avoir attaché à ce bois de supplice, on lui a dit : « Sauve-toi toi-même, descends de la croix. » Ce nouveau crucifié n'a pas dit : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Il sait que l'épreuve n'est pas le délaissement, et toutes ses paroles sont remplies d'un grand souffle d'espérance.

C'est merveille de l'entendre. Sa croix est plus haute que tous les trônes de la terre, il les domine tous ; les plus coupables, malgré l'appareil de puissance qui les environne, n'échappent pas à la sévérité de ses jugements. Il énumère ceux qui sont morts et ceux qui sont tombés, et voit défiler avant lui sur le chemin de la mort ceux qui avaient hâte d'assister à ses funérailles. Les vérités qui partent de sa bouche troublent le som-

meil des puissants ; il inquiète ceux qui ont entassé dépouilles sur dépouilles et fait trembler le royal spoliateur qui commande à des armées. Il est dans sa Passion plus fort que d'autres dans leur triomphe, et la victime dont ils ont dit : « Voilà l'homme ! » reçoit plus d'hommages que tous ses ennemis ensemble.

Il est écrit dans le récit évangélique que la terre trembla quand Tout Fut Consummé sur le Calvaire.

Nous dirons, l'histoire à la main, que jamais la Papauté n'a été frappée sans que le monde ait été ébranlé. L'est-il assez depuis quelque temps ? Que manque-t-il à la profondeur du trouble et au déchirement des Etats ? Après les petites souverainetés, les grandes sont tombées ; les nations ont paru chancelantes ; les catastrophes se sont pressées sur notre chemin, et aucune parole n'a pu égaler les calamités. Et qui pourrait croire que ces maux seront les derniers, et qu'un tremblement de terre ne menace pas le monde social ? Le premier de nos rois chrétiens, en déposant sa couronne sur le tombeau de saint Pierre, avait donné à la monarchie un fondement incomparable ; en nous séparant de ce tombeau, nous avons perdu notre point d'appui. Dès lors nous sommes condamnés aux secousses. Nous ne retrouverons le repos qu'en rentrant dans notre voie, et la Papauté ressaisira les conditions de son indépendance quand nous aurons ressaisi les conditions de notre grandeur.

On pense en avoir fini avec la question romaine comme les Juifs pensaient en avoir fini avec le divin crucifié.

Pour s'assurer du sépulcre, il avaient apposé le sceau sur la pierre et y avaient laissé des gardes. « Qui nous ôtera la pierre qui ferme l'entrée du tombeau ? » disaient les saintes femmes au lever du soleil. Et bientôt elle reconurent l'ange de la résurrection. Ainsi une main puissante brisera le sépulcre où l'on croit avoir enfermé pour toujours le crucifié du Vatican. Et Rome alors reprendra ses vêtements de gloire ; les chaînes attachées à son cou seront rompues ; elle se lèvera, sortira de la poussière, et Assur, qui l'a si durement opprimée, disparaîtra.

SAUMUR

4 AVRIL.

Les fêtes de Pâques ont été célébrées cette année à Paris avec l'éclat accoutumé des cérémonies religieuses dans les églises et les chapelles. La foule des fidèles s'y est portée avec un admirable empressement et un recueillement profond. La police même a dû intervenir, non pour réprimer un désordre, mais pour assurer la libre circulation et l'accès des lieux saints.

Les grandes solennités de la communion générale des hommes à Notre-Dame a été

suivie d'un *Te Deum*, qui a le privilège d'irriter la verve impie du *Rappel* et autres journaux officieux de l'athéisme et de la libre-pensée. C'est, en effet, une victoire qu'il fallait célébrer, une victoire qui est le commencement de toutes les autres, celle que d'honnêtes chrétiens remportent sur les passions mauvaises, sur la dégradation morale, qui ne tarde pas d'habitude à entraîner la dégradation politique des peuples corrompus.

Paris peut donc revivre ; que demande-t-il ? La liberté de revenir à ses instincts de peuple chrétien, et de n'être pas détourné de son impulsion par les enseignements de ses maîtres d'athéisme.

Les tribunaux nous ont déroulé les crimes sauvages qui seront dans l'histoire la honte de ce temps ; mais ces crimes ne sont pas nés en un jour ; ils ont été longuement préparés par la perversion systématique des mœurs et des idées ; les pouvoirs publics ont eu leur part dans cette immense complicité. Que reste-t-il donc, sinon de réagir par des exemples contraires contre cette corruption du peuple ? Le peuple va au-devant de cet heureux mouvement ; quel crime ce serait de ne pas seconder ce penchant vers le bien !

Il faut toujours nommer par exception l'église Saint-Sulpice. Quel empressement ! quelle expansion pieuse ! quelle ferveur ! Hier, la grande basilique était trop étroite pour les multitudes chrétiennes.

Oui, l'heure présente est rude pour la France ; mais l'avenir sera brillant, et cet avenir ne lui faillira pas. Quand viendra-t-il ? Nul ne sait ; mais il viendra, et alors la fille aînée de l'Eglise redeviendra la première des nations ; toutes ses gloires, toutes ses forces ressusciteront du tombeau où le Teuton croyait les avoir enfermées pour jamais !

On lit dans la *Patrie* :

« Il faut que le pouvoir suprême soit une puissance bien inexprimable, une ivresse bien grande, pour qu'il ait le don de faire voir tout ce qui nous entoure au travers du prisme d'un véritable enchantement.

» M. Thiers est si heureux de nous gouverner, il est si enivré du bonheur d'être « le chef de l'Etat » et de présider définitivement notre République provisoire, il est si émerveillé d'exercer un pouvoir personnel, qui est presque un pouvoir souverain, que tout lui apparaît comme « le meilleur des mondes possibles. »

» Tout le monde doit être ravi ; l'horizon est tout en rose. « Quand Auguste avait bu, » la Pologne était ivre. »

» Samedi, M. Thiers a étonné l'Assemblée par le tableau séduisant qu'il a fait de notre situation générale. L'honorable Président a été sincère. Il a dit ce qu'il voyait : or, il

voit la France et l'Europe au travers des illusions de la toute-puissance.

» Cette satisfaction de soi-même et de la situation politique est si vive, que M. Thiers a éprouvé le besoin de dire encore son bien-être à la commission de permanence, comme il l'avait dit à l'Assemblée.

L'Union tient le même langage, avec plus d'indignation et plus de force :

» Le discours de M. Thiers était destiné, dans la pensée du gouvernement, à avoir du retentissement en France et en Europe. Nous doutons que le chef du pouvoir ait atteint le but qu'il visait. Son programme optimiste ressemble trop à ces faux bulletins de victoire qui pendant de longs mois ont déçu notre pays, tout le contredit à l'intérieur aussi bien qu'à l'étranger, la France le sait et les chancelleries ne l'ignorent pas. M. Thiers nous invite à « reposer en paix, » et l'inquiétude grandit d'un bout de l'Europe à l'autre.

» Le discours du Président a été accueilli par des applaudissements à gauche et par le silence sur les bancs de la majorité. C'est déjà une protestation. Nous ne nous plaignons pas des applaudissements, mais nous serions tentés de regretter le silence. Les paroles de M. Thiers exigeaient peut-être une autre réponse.

» Certes, l'égoïsme dynastique a son excuse, l'égoïsme des partis a la sienne ; mais l'égoïsme d'un homme dépourvu de tout sentiment et de toute passion inspirés par un autre objet que lui-même, est-il quelque chose de moins avouable et de moins justifié ?

» Il ne s'agit plus, en effet, de dynastie, pas même de République ; un homme, grand orateur et habile ministre, au moment où la France tombait, s'est élevé au pouvoir suprême ; il veut y rester, c'est là toute sa politique ; mais il empêche la France de se relever, ce sera sa condamnation. »

« Le bonhomme Adolphe se porte bien, dit l'*Etoile* d'Angers. Il a une fortune rondelette. L'Etat lui a payé un million pour les dégâts causés à sa maison par les anciens frères et amis, plus cinquante-trois mille francs pour les dommages faits à sa serre. Il touche un traitement de six cent mille francs, plus soixante-deux mille francs pour frais de ménage. Il a en outre des officiers d'ordonnance, et son portrait en pied, peint par M^{lle} Jacquemard, va figurer à l'exposition. Il ne comprend pas que tout le monde ne soit pas satisfait. Son dernier *speech* à l'Assemblée mérite de passer à la postérité. L'histoire dira : La France expirait, partout on ne voyait que tristesse, misère et ruines ; il y avait encore un homme heureux, c'était Adolphe ; il mourut convaincu qu'il avait sauvé la liberté en faisant la Révolution de

1830, qu'il avait protégé le pays contre l'invasion étrangère en élevant les fortifications de Paris et qu'il s'était acquis l'admiration du monde en concluant la paix avec la Prusse au prix de deux provinces et de cinq milliards.

Que personne ne se laisse prendre à cette sécurité mensongère qui endort les alarmes et rend plus effrayant le réveil !

Ceux de nos députés qui ont quitté Versailles sous l'impression de quiétude que respirent les paroles de M. Thiers, ont emporté des illusions qui, nous en avons peur, seront de bien courte durée.

Faits divers.

L'ENTERREMENT DU BOURREAU. — L'enterrement de M. de Paris, dont nous avons annoncé la mort, a eu lieu hier matin, à l'église Saint-Louis du Saint-Sacrement, rue Turenne. Immédiatement derrière le convoi marchait M. Boque, premier aide du défunt; derrière lui, les trois autres aides. Ils étaient suivis du greffier de la prison de la Roquette et d'une cinquantaine de curieux, dont la plupart sont partis dès le commencement de la cérémonie.

Dans l'église était assise au premier rang des chaises, près du chœur, une dame en grand deuil, qui pleurait.

C'était une dame C..., depuis trente ans gouvernante de M. de Paris. M^{me} C... est âgée de cinquante-cinq ou six ans. La cérémonie terminée, le convoi est parti pour le cimetière de Charenton; nous l'y avons suivi, avec une douzaine de personnes. Le corps y a été provisoirement déposé, jusqu'à ce que le caveau qu'Heindreich se faisait construire au Père-Lachaise soit terminé.

(*Courrier de France*).

L'autorité militaire n'a pas fait arrêter, dans la journée d'hier, moins de vingt ou vingt-cinq réfractaires ou déserteurs, qui ne se sont pas rendus au corps en juillet 1870, ou qui ont déserté au cours de la campagne. Presque tous appartiennent aux bataillons de mobiles de la Seine. C'est la gendarmerie qui est chargée de ces arrestations : elles continueront sans relâche jusqu'à ce que tous les délinquants aient passé devant les conseils de guerre. La liste en est aujourd'hui complètement dressée, d'après les renseignements fournis par tous les chefs de bataillons de garde mobile.

On continue à agir, à Lyon, d'une façon infâme contre l'armée. En présence des agressions multipliées dont ses soldats sont victimes, M. le général Bourbaki, usant des pouvoirs que lui confère l'état de siège, a décidé qu'à l'avenir, c'est au conseil de guerre, et non à la police correctionnelle, que seraient déférés les coupables.

A peine cette décision était-elle prise qu'un crime se chargeait d'en démontrer l'urgence : dans la nuit du 26 au 27, deux cavaliers du 6^e dragons, en garnison à la Part-Dieu, ont été attaqués dans la rue Dunois, à la Guillotière, où on les a trouvés baignant dans leur sang.

Le premier, assommé, était mort; l'autre, éventré, respirait encore et a pu donner quelques détails sur la façon dont les agresseurs nombreux s'étaient précipités sur eux sans qu'ils aient pu résister. Il est mort dans le trajet à l'hôpital.

On a reçu jeudi, à Londres, une sinistre nouvelle du Lancashire.

Une explosion de feu grisou a eu lieu dans une mine de charbon à Atherton. On a retiré vingt-huit cadavres et onze mineurs grièvement blessés.

L'INCOGNITO DE LA REINE D'ANGLETERRE. — *Paris-Journal* dit, et nous le croyons sans peine, qu'à Versailles on s'étonne du refus qu'a fait la reine d'Angleterre de recevoir M. Thiers.

Le plus curieux, c'est le motif allégué : « Et je ne verrai même pas lord Lyons. »

Ce même est impayable. Lord Lyons est donc plus en France, pour la reine, que le chef du gouvernement français ?

Une de ces paysannes perverses que le demi-monde entasse dans le panier des « pêches à quinze sous », M^{me} Caroline H***, a reçu dimanche des œufs de Pâques. Elle trouve même que celui qui les lui a envoyés est un mauvais plaisant de l'espèce la plus malfaisante.

Hier, en effet, un commissionnaire lui a apporté un œuf monumental en carton doré. On juge avec quel empressement la jolie pêcheuse l'a ouvert.

Or, savez-vous ce qu'il y avait dedans?... Une paire de sabots avec une grande lettre contenant ces simples mots :

Souviens-toi du passé, Caroline, ma mie,
Et de tes vieux sabots de bois !
Tu n'étais pas si chic, mais combien plus jolie
Tu nous paraissais autrefois !

M^{me} Caroline a brûlé avec indignation œuf et sabots.

Les lecteurs du *Radical* sont privés depuis quelques temps de la boîte aux ordures, à laquelle M. Mottu les avait habitués.

Nous pouvons leur expliquer la cause de cette absence.

Après l'arrestation de M. Mottu, le *Radical* a jugé à propos de faire réparer sa boîte aux ordures pour y jeter son propre directeur.

CURIEUX RENSEIGNEMENTS

Sur ce qui se passe au fort Boyard.

C'est un abonné de la *France Nouvelle* qui les donne et qui en atteste l'authenticité.

« Je livre, dit-il, le fait suivant à la juste indignation des honnêtes gens :

« Le citoyen Rochefort, interné au fort Boyard, près l'île d'Oléron, a un appartement à lui, un secrétaire à lui, a la liberté de communiquer avec ses frères et amis de Paris, dont il reçoit non-seulement des comestibles de toutes sortes, mais des subsides en argent qu'il distribue à ses co-détenus.

« Il reçoit, en outre, régulièrement son courrier, et pour que ce courrier pût lui arriver en temps opportun, ordre a été donné à M. le préfet maritime à Rochefort, et à l'instigation de M. le préfet de la Charente-Inférieure, d'avoir à changer l'heure du navire de l'État chargé du service entre le port de Rochefort et l'île d'Oléron.

« J'ajouterai, enfin, que tous les détenus jouissent d'un confortable qui contraste de la manière la plus pénible avec le régime des soldats préposés à leur garde, lesquels voient des distributions de vin et de café se faire journellement aux infâmes communaux, lorsqu'ils en sont privés eux-mêmes.

« J'affirme le fait, et je défie qui que ce soit de le démentir !

« Voilà donc les soldats de notre brave armée, qui ont si généreusement répandu leur sang pour le maintien de l'ordre, réduits à s'avouer qu'ils sont moins bien traités que les énergumènes de la Commune ! »

GARE AUX INCENDIAIRES !

On lit dans l'*Impartial du Loiret* :

« Concurrément avec la propagande bonapartiste, la propagande de l'Internationale s'exerce dans le Midi sur une grande échelle, et ses complots s'y préparent partout dans l'ombre. Dernièrement un jeune homme se présenta comme postulant à la Trappe des Dombes. On l'admit, et pendant quelque temps on ne remarqua rien de suspect dans sa conduite, lorsqu'un jour il vint trouver le P. Abbé, se jeta à ses pieds, et lui avoua qu'il n'avait nullement l'intention de se faire religieux, qu'il était agent de l'Internationale et qu'il avait été envoyé à la Trappe, muni de tous les engins les plus perfectionnés pour brûler le couvent; mais que, touché par la charité avec laquelle il avait été reçu, il n'avait pas eu le courage de

remplir sa détestable mission, qui ne devait d'ailleurs être que le prélude d'un drame sinistre, accompli de divers côtés à la fois. Aiguebelles et un autre monastère, pour ne parler que de ceux-là, étaient destinés, comme la Trappe des Dombes, à être détruits par le pétrole.

« On a, nous écrit-on, permis à ce jeune homme de se réfugier à l'étranger et de s'y cacher pour échapper aux coups de ses frères et amis.

« A Aiguebelles, depuis cette révélation, on veille nuit et jour, et l'on a eu déjà, paraît-il, lieu de s'en féliciter. »

Toutes les maisons religieuses sont prévenues et feront bien d'exercer la même surveillance.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Les dures leçons de l'époque présente ne sont pas perdues pour les esprits sérieux; on commence à comprendre que le châtement ne cessera que quand nous aurons protesté en grand nombre contre l'impiété, par des manifestations éclatantes de la foi catholique, seules vraies et seules efficaces.

Ce mouvement de retour s'est aussi accentué à Saumur. Nous ne perdrons pas le souvenir de cette belle fête du 15 mars à Notre-Dame-des-Ardilliers, où la foule s'est portée d'une manière inaccoutumée, répondant à l'appel du R. P. Pie-Marie, et trompant du même coup les désirs de la feuille voltairienne de notre ville. Depuis longtemps l'assistance aux offices du jour de Pâques n'avait été si nombreuse et si recueillie, et nous sayons que la station à Saint-Pierre a produit d'heureux fruits. Nous pouvons donc saluer de nouveaux frères dans le sein de la vérité. Qu'ils soient bénis de donner cette consolation à l'Église, cet exemple à la cité, cette satisfaction à nos sentiments et à nos espérances !

Mais nous voulons que notre gratitude remonte à l'éloquent religieux dont le zèle et le talent, avec l'aide de Dieu, ont amené ces résultats.

C. B.

Un bureau télégraphique vient d'être ouvert à Montrevault.

Par décret du 25 mars sont nommés :

Juge de paix du canton de Combourg (Ille-et-Vilaine), M. Guinchard (Théodore-Fidèle), licencié en droit, ancien notaire, en remplacement de M. Hardy de la Largère, démissionnaire;

Juge de paix du canton de Chinon (Indre-et-Loire), M. Detorsay, ancien juge de paix, en remplacement de M. Libaud, décédé;

Juge de paix du canton de Beauvoir (Vendée), M. Jodet (Jean-Baptiste), ancien greffier de cette justice de paix, en remplacement de M. Maupillier, décédé.

Une grève d'un nouveau genre vient de se déclarer à Châteauneuf-sur-Loire.

Le maire ayant cru devoir rétablir la taxe du pain, les boulangers de la localité ont suspendu leurs travaux et ont laissé la population sans pain.

La municipalité a été obligée d'alimenter les habitants avec du pain qu'on est allé chercher à la ville voisine.

Le préfet du département, avisé de l'incident, s'est empressé de se rendre à Châteauneuf-sur-Loire pour prendre les mesures nécessaires.

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe* :

« Un décret du 13 mars 1872 décide que

l'indemnité allouée aux vicaires rétribués sur les fonds de l'État sera portée de 400 à 450 fr., à partir du 1^{er} janvier dernier et jusqu'à concurrence des crédits votés pour cette dépense.

« Que va dire le conseil municipal du Mans qui a supprimé une partie de la rétribution aux vicaires de la ville ? »

Et celui d'Angers, donc !

La commission d'enquête, réunie à Angers pour le réseau des chemins de fer de Maine-et-Loire, vient de terminer ses travaux.

Immédiatement après, la commission spéciale nommée par le Conseil général s'est réunie à son tour. Elle a constaté, d'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, que le concours des communes s'élève déjà aux quatre cinquièmes environ de la somme réclamée. Plusieurs de celles qui avaient d'abord répondu par un vote négatif, sont déjà revenues sur ce premier vote, et l'importance des nouvelles adhésions annoncées ne laisse plus aucun doute sur la complète réussite de la combinaison.

L'exécution du réseau de Maine-et-Loire intéresse directement notre département, et nous ne pouvons que souhaiter sa prompte exécution.

Deux lignes surtout présentent pour nos contrées un intérêt particulier, celle de Montreuil à Angers et celle de Saumur au Mans. Elles complètent et prolongent la ligne de Poitiers à Saumur, si longtemps combattue par les esprits à courte vue, et dont la construction va être immédiatement entreprise.

Le 30 mars, le sieur Froget Victor, âgé de 63 ans, journalier, demeurant commune de Saint-Hilaire-du-Bois, a été trouvé mort dans un morceau de vigne où il s'était rendu pour bêcher.

Ce malheureux avait succombé à une apoplexie pulmonaire.

DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

ESPAGNE. — L'abdication du roi Amédée peut être considérée comme certaine. Le roi se serait expliqué à cet égard très-nettement, et le ministre d'Italie appelé auprès de lui aurait reçu des instructions pour préparer le départ du jeune prince et de sa femme, dont l'intention serait de s'embarquer à bord d'un navire italien dans l'un des ports les plus voisins de Madrid.

Partout le parti radical se coalise avec l'Internationale et travaille activement l'esprit des électeurs. Ce parti a établi des comités dans toutes les villes et villages, et c'est un fait acquis que les *ayuntamientos* de l'Andalousie lui prêtent leur appui.

L'affaire Bazaine se complique au lieu de se simplifier. S'il faut en croire les bruits du monde militaire, non-seulement le commandant en chef des armées de l'Est n'accepterait pas l'espèce de grâce que lui infligerait la commission de capitulation, mais il mettrait en cause tous les généraux et chefs de corps qui ont signé avec lui la reddition de Metz. C'est un aspect nouveau de ce triste débat.

On télégraphie de Rome :

Les feuilles officieuses reprochent avec aigreur au Pape de n'avoir pas célébré les cérémonies de la semaine sainte.

Une autre dépêche arrive à point pour donner la réponse :

2 avril.

Le Pape a reçu hier des personnes de toutes les nations auxquelles il a parlé en langue française ; il leur a dit : « Je ne sors pas parce que je rencontrerais partout des sujets de douleur et de scandale. Les cérémonies religieuses ne sont pas célébrées parce que plusieurs églises sont profanées et les ministres de la religion fréquemment insultés. »

On écrit à la *Correspondance Clairbois* :

Monsieur le Directeur,

Le *Nord*, du 28 mars 1872, publie un article dans lequel est incriminée la conduite des missionnaires jésuites au Japon.

Je me borne à vous affirmer qu'il n'y a pas de jésuites au Japon.

Agréé, etc.

J. GAGARIN, *Soc. Jés.*

Jusqu'à présent, il y a onze morts victimes de la nouvelle catastrophe de la Société linière, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, mais plusieurs des blessés se trouvent encore dans un état désespéré.

Pendant toute la journée, il y a eu des rassemblements devant la filature et rue Haute devant l'hôpital Saint-Pierre.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Le général Trochu contre MM. de Villemessant et Vitu.

AUDIENCE DU 30 MARS.

Même foule que les jours précédents. Il est dix heures et demie, l'huissier annonce la cour.

Le général Bertaut est rappelé à la barre pour donner sur les mobiles de Châlons quelques explications insignifiantes. M. Lachaud demande que deux témoins, MM. Delchet et Blanche, soient entendus.

M. DELCHET,
Capitaine d'état-major.

Le 4 septembre j'ai reçu l'ordre de réunir le bataillon des Blancs-Manteaux. On dit qu'il avait été désigné par le général Trochu. Je conduisis ce bataillon, en qui je n'avais pas grande confiance, place de la Concorde, comme on me l'avait ordonné.

M. Lachaud. — N'a-t-on pas dit au témoin qu'on lui enverrait des instructions pour lui dire où il devait se rendre avec ce bataillon ?

M. Delchet. — Parfaitement. J'ai attendu jusqu'à cinq heures, mais les ordres ne sont pas venus, et nous sommes partis.

M. BLANCHE,
Avocat, 55 ans.

Le général Trochu expliquant sa situation au témoin, lui a dit :

— Voyons ! comprenez-vous un gouverneur dans une ville où il y a un ministre de la guerre, un ministre de l'intérieur, un conseil de régence ?...

— C'est vrai, lui répondis-je, il n'y a pas beaucoup de place pour un gouverneur.

Le président des assises, M. Legendre, lit une lettre du général Lebreton qui s'excuse sur son grand âge et envoie la déposition écrite suivante :

J'avais été prier M. le général Trochu de venir délivrer le Corps-Législatif. Il monta à cheval devant moi. Il m'a assuré depuis qu'il n'avait pas pu passer.

Signé : le général Lebreton.

Un incident se produit. L'amiral Fourrichon se plaint d'une phrase de M. Lachaud insérée dans le compte-rendu et d'une lettre qui n'aurait pas été reproduite intégralement. Beaucoup de paroles pour bien peu de chose.

L'amiral Fourrichon. — Je pense que M. Lachaud semblait atteindre la loyauté de

mon témoignage quand il a dit hier : « Oh ! c'est un ami qui parle ! »

M. Lachaud. — Vous vous trompez, M. l'amiral, ce n'est pas à votre témoignage que je répondais, mais à votre appréciation toute personnelle.

M. l'amiral Fourrichon. — Je me plaindrai aussi que la lettre que le général Trochu m'a écrite et qui a été lue à cette audience, n'ait été reproduite qu'imparfaitement par le *Figaro*.

M. le président. — Votre lettre a été lue par le président. Ce qui se passe au dehors ne peut intéresser le débat.

M. Lachaud. — On me dit à l'instant qu'on a simplement retiré la phrase qui s'appliquait à M. Trochu. Demain, la lettre paraîtra tout entière. Pleine satisfaction sera donnée à M. l'amiral. (On rit.)

L'audition des témoins est terminée ; la parole est au défenseur de la partie civile, M. Allou, qui a parlé pendant quatre heures consécutives et dont nous ne reproduirons pas nécessairement le discours dans son entier.

PLAIDOIRIE.

Messieurs de la Cour,
Messieurs les Jurés,

Le général Trochu sait ce que sont les sacrifices de la vie publique ; il sait ce que c'est d'attacher son nom au plus effroyable désastre qui puisse atteindre l'orgueil d'une nation.

Depuis un an, personne n'a été plus que lui l'objet d'attaques injurieuses. Son crime était de n'avoir pu faire l'impossible, et de n'avoir pas consenti à ces hécatombes immenses que les plus exaltés réclamaient.

Les insultes, il les a dédaignées ; une seule fois il a pu prendre la parole pour se défendre des nombreuses accusations portées contre lui, c'était à la tribune de l'Assemblée nationale ; il l'a fait avec dignité. Il avait résolu de ne pas répondre aux outrages ; mais les résolutions les plus fermes ont un terme, et quand il a vu dans un journal le parti pris, non plus seulement de discuter et de blâmer ses actes, mais de l'attaquer dans sa vie privée, dans son honneur militaire, et de l'attacher au pilori de l'histoire, il n'a pas cru devoir garder plus longtemps le silence, et il s'est adressé à votre justice, vous confiant l'honneur de sa mémoire.

Il restait bien convaincu que si le journal avait frappé si fort, ce n'était que pour le faire sortir de son calme et de son silence et l'exciter à faire ce procès, c'est-à-dire à fournir à ceux qui l'attaquaient une tribune du haut de laquelle ils affirmaient leurs regrets et leurs espérances : cette tribune, le général Trochu n'a pas hésité à la leur donner.

Le journal le *Figaro* a publié deux longs articles signés *Minos*. Messieurs, l'inspiration, le souffle des deux articles que vous poursuivez n'appartient pas à l'esprit ordinaire du *Figaro*. M. Vitu a cédé à ce courant bonapartiste qui circule à travers les eaux légitimistes du journal, comme les eaux du Rhône à travers le grand lac Léman sans paraître s'y confondre. (Sourires dans l'auditoire.) Je ne pourrai pas cependant vous les lire complètement.

Dans ces articles, il y a trois attaques bien distinctes contre le général.

Il y a d'abord sa carrière militaire : c'est une médiocrité orgueilleuse, un ambitieux. Il a fait un jour un mauvais livre, qui a été l'origine d'un certain bruit autour de son nom.

Puis vient la deuxième accusation : il avait été un des instruments du coup d'État. Et puis, après avoir fait l'Empire, il avait rêvé de le défaire. Et puis, chose plus grave et plus délicate, il a trahi une femme !

Enfin, dans le dernier article, on lui reproche la conduite du siège de Paris.

Si la question n'eût été attaquée que de ce côté, on n'avait rien à dire ; M. le général Trochu n'avait qu'à s'en rapporter au jugement de ses frères d'armes, qui savaient avec quelle ardeur et quel dévouement il s'était occupé de la défense de la capitale. Mais on l'appelait l'assassin de Buzenval.

Buzenval a été un assassinat prémédité pour faire accepter à la population une capitulation à laquelle elle ne pouvait se résoudre. En outre, le général avait dit : « Le gouverneur ne capitulera pas ; » et il a capitulé.

Tout cela est émaillé de paroles charmantes, entre autres, que dans le musée Tussaut à Londres, on voit le général entre Troppman et Dumollard.

Nous avons, à ce propos, entendu la déposition du général Changarnier ; mais pour la première fois de sa vie, M. le général a peut-être battu en retraite (on rit) dans les explications qu'il a données.

Après avoir indiqué ces trois divisions de son discours, M. Allou fait l'historique de la carrière militaire du général et s'applique à le disculper de sa participation au coup d'État. Le défenseur lit plusieurs lettres très-honorables pour son client, l'une du maréchal Bugeaud, l'autre du général Neumayer.

Pour sanctionner le coup d'État, continue l'orateur, on avait inventé le vote public de l'armée, le vote à deux colonnes, où les soldats inscrivaient eux-mêmes leurs noms. Le chef d'escadron Trochu vint voter et il inscrivit son nom dans la colonne des « non. »

Voyons, est-ce là le collaborateur du coup d'État ? (Murmures approbatifs sur les derniers bancs au fond de la salle.)

Pour éclairer les recherches d'un grand historien comme M. Vitu, je vais vous donner lecture

d'une lettre de Trochu à son père, lettre de famille, lettre intime, mais lettre de voyant.

Effectivement, il y a dans cette lettre des appréciations très-justes sur les déplorables instincts de la bourgeoisie moderne. Voici une phrase surtout qui nous a frappé :

C'est qu'en effet l'absence de croyances religieuses, les longues prospérités de la paix, le culte de l'argent, ont livré la classe intelligente et raisonnable de notre pays à l'homme ou à la chose qui lui assure la sécurité des intérêts matériels et la possession du moment, quel que soit l'homme et quelle que soit la chose.

M. Allou démontre aisément que le général, tout en ayant voté non devait accepter comme militaire le régime consacré par le plébiscite. Ses chefs trouvaient que l'avancement pour lui n'allait pas assez vite en raison des services qu'il pouvait rendre. Blessé à Sébastopol il dut rentrer en France, et reprendre une place de directeur-adjoint au ministère de la guerre, place qu'on lui avait pour ainsi dire imposée. Dans la campagne d'Italie sa part a été glorieuse, et, s'il eût voulu être aide-de-camp de l'empereur, sénateur même, il n'avait qu'à accepter pour le devenir.

Mais toutes les fois que les postes qu'on lui offrait devaient l'engager plus qu'il ne voulait l'être, il les a refusés.

Il faut aussi que vous sachiez que le commandement de l'expédition de Chine a été offert à M. Trochu avant d'être donné à M. le comte de Palikao. Nous devons du reste reconnaître que la France n'a rien à regretter, et qu'elle a été glorieusement représentée.

C'est aussi son refus d'accepter le ministère qui valut à M. de Palikao de devenir ministre. (On rit.)

Après avoir rappelé l'envoi des vingt mille francs fait par l'empereur, M. Allou dit qu'il ne partage pas l'admiration de son confrère Lachaud pour cette façon de récompenser les services les plus nobles. L'Empire mécontent du général ne lui offrit, au début de la guerre, qu'un poste dérisoire, le commandement d'un corps d'observation aux Pyrénées. On l'accusait d'orléanisme. M. Allou prouve que le général n'était rien moins que cela, et il le prouve par la lecture d'un passage de ce fameux testament qui, joint au plan trop célèbre, a tant prêté à la moquerie dans ce pays où le ridicule frappe à tort et à travers. Voici le passage :

Mon goût pour les principes, particulièrement pour ceux qui sont conservateurs du droit dans les familles, m'interdit d'être orléaniste, et je m'incline à aucun degré vers la révolution de 1830 et vers ses conséquences, que je considère comme la cause principale du grand dérèglement qui a précipité notre pays.

Mais il est vrai que j'ai de respectueuses sympathies, sans connaître et sans avoir jamais vu aucun d'eux, pour les princes exilés des deux branches. Je trouve qu'ils ont bien vécu, qu'ils sont respectables autant que malheureux, et de bonne race française indigène sans mélange, ce que j'apprécie beaucoup. Toutes mes passions orléanistes et légitimistes se réduisent à cet innocent et théorique sentiment.

M. Allou raconte que le prince Napoléon « ce prince qui peut être un Bonaparte, mais qui n'est pas bonapartiste, » (on rit) pensant qu'il fallait donner à M. Trochu un rôle plus actif ; on lui désigna la Baltique. « Mais votre commandement de la Baltique, dit-il, est encore plus ridicule que celui des Pyrénées ! » Et il refusa.

Ici le défenseur du général passe à la seconde division de sa plaidoirie.

Ma tâche et la vôtre seraient terminées si *Minos* n'avait publié un deuxième article.

La grosse accusation, c'est celle qui touche à la considération de l'homme qui le matin s'est levé gouverneur de Paris et le soir était chef du gouvernement provisoire.

Le vrai procès, vous l'avez vu, c'est la lutte de l'Empire et du gouvernement nouveau.

M. Trochu conseillait la retraite des armées sur Paris. De là vint naturellement que la question du retour des mobiles fut soulevée.

Ne perdons pas de vue l'accusation : Le général Trochu a fait du retour de ces mobiles à Paris la condition de son acceptation du poste de gouverneur ; puis il aurait montré à l'impératrice « ces douze mille prétoirs venant demander compte à la souveraine de leur éloignement de Paris ; » il aurait, par menaces, contraint l'impératrice à céder.

Voilà l'accusation avec ce qu'elle a d'injurieux, d'humiliant pour un militaire, qui a consacré sa vie à la défense de son pays.

Je ne discute pas la question de savoir si la mesure était opportune ou non. Je dis qu'elle a été décidée, résolue par l'empereur, en pleine connaissance de cause.

Le général Trochu est revenu à Paris ; il comptait sur le retour de l'empereur, il comptait sur la retraite sur Paris de l'armée de Mac-Mahon et de Bazaine.

Voilà les conditions dans lesquelles le général accepte cette lourde tâche.

Le 18, à minuit, il arrive aux Tuileries.

Messieurs, je parlerai avec respect de l'impératrice, parce que je parle d'une femme et que je suis galant homme, et parce que je respecte toutes les infortunes. D'accord avec le général Trochu, je lui trouve un très-grand courage, joint à une énergie et à un patriotisme qu'on ne peut mettre en doute.

J'ai dit très-courageuse, mais aussi très-exaltée, très-défiante. Quand le général Trochu revint à Paris, l'impératrice lui prit les mains et subtilement lui dit : *Si nous rappelions les princes d'Orléans ?*

Le général Trochu est convaincu qu'il y a eu là une sorte de défiance, d'épreuve féminine, et que l'impératrice avait voulu voir si le général Trochu monterait cette vieille loi orléaniste qu'on lui attribuait.

Alors, messieurs, la question se posa toute différente. Je vous l'ai dit, il croyait que l'empereur allait revenir. — L'empereur ne reviendra pas, dit l'impératrice. — Il croyait qu'il allait avoir une armée de secours. — Il n'y en aurait plus.

Et quand le général Trochu quitta l'impératrice pour faire copier la proclamation par un de ses aides-de-camp, qui l'attendait dans un salon voisin : « Etrange temps, lui dit-il, celui où on ne peut pas même prononcer le nom de l'empereur ! »

Le général Trochu rapportait une idée qui était l'opposé des vues de la régente, un plan opposé aux volontés du ministre.

« Je me ferais tuer pour l'impératrice et pour l'Assemblée nationale, » a dit le général Trochu. Oui, voilà l'attitude qu'il entendait prendre. Mais pendant ce temps, que faisait-on ? Le vide autour de lui ! On traitait de sourdes menées. « Je ne recevais pas de rapports sur les faits importants, dit le comte de Palikao, ce qui est contraire à tous les règlements ; mais quand a-t-il eu de graves événements à signaler à cette époque ? »

« Vous aviez mission de nous sauver, » lui a-t-on dit.

Mais on lui en retirait tous les moyens.

Le 4 septembre, M. Trochu revient des forts ; voici la lettre qu'il reçoit du général Soumain. Vous la connaissez : c'est l'inférieur qui l'informe que le ministre, passant par dessus sa tête, lui a donné des ordres.

Est-ce que vous connaissez quelque chose de plus blessant que cette situation dans laquelle on place le général Trochu ?

Voilà ce que je tiens à bien établir. Le général Trochu ne sait rien, ne peut rien ; rappelez-vous la déposition de M. Blanche.

L'audience est suspendue pour quelques minutes. Pendant toute la durée de cette plaidoirie, les deux avocats des prévenus, M. Grandperret et M. Lachaud ont pris notes sur notes. Les prévenus sont calmes. On voit qu'ils ne s'attendent pas précisément à être condamnés à mort. Quant aux hommes de l'Empire, MM. Rouher, Piétri et le général Palikao, ils ont protesté contre les allégations de M. Allou par toutes sortes de gestes et d'exclamations étouffées.

REPRISE DE L'AUDIENCE.

M. Allou lit une lettre que le comte de Palikao a écrite de Namur au général Trochu le 6 septembre. Cette lettre est très-affectueuse et le comte ne parle pas du tout de trahison. Le défenseur repousse avec indignation toute idée de complot dans l'esprit du général.

Sauver l'Empire d'abord, parce que l'Empire représentait alors la France, et sauver la France ! telle était, dit-il, son ambition.

Un complot !... mais l'Empire s'est affaissé, mais l'Empire s'est effondré. C'est l'œuvre, peut-être, d'un siècle ou de deux siècles.

Messieurs, je suis de ceux qui ont horreur des révolutions.

J'aurais voulu que le Corps-Législatif prit la direction des affaires. J'abhorre les coups de main ; je crois qu'il n'y en a pas de bons. Mais si je condamne les révolutions, je ne condamne pas moins ceux qui les provoquent et jettent le pays dans les aventures.

Le pouvoir était abandonné. Ne dites pas que le général vous a trahis ; la démagogie était là, et le général nous a sauvés des excès de la démagogie.

Et nous aurions vu la lutte dans les rues, le pillage et les exécutions, et les Prussiens qui nous entouraient seraient devenus nos sauveurs, et nous aurions été forcés de les remercier.

Nous aurions vu, comme au 2 décembre, les gens les plus honorables emporter en exil les gloires et les libertés de la France.

Le général Trochu a trahi, avez-vous dit, il a perdu l'Empire ? Mais, il n'y a que lui qui ait fait des efforts pour le sauver !

En ce qui touche à la question du siège, le défenseur ne s'étend pas beaucoup. Si l'on n'a pas traité plus tôt, c'est le soulèvement du 31 octobre qui en est cause.

Mais reportons-nous donc en arrière, à l'heure où M. Favre faisait ce grand voyage à Ferrières, et consultez l'effervescence, le patriotisme de la population.

Notre honneur, c'est la lutte. Est-ce que nous pouvions tomber en quinze jours, comme l'Autriche en 1866 ?

Ah ! vous croyez qu'il eût été facile de faire accepter la paix au 31 octobre. Mais vous oubliez donc qu'à Bordeaux il y eut encore 200 voix pour la continuation de la guerre.

Mais il a fait une proclamation, il a dit que le gouverneur ne capitulerait pas, et dix jours après il s'enveloppaient dans le linceul de son honneur, dites-vous. Mais voyez comment les choses se sont passées :

Agitation populaire.
Affiches rouges signées de noms dont je ne veux pas rappeler le souvenir.

M. Cresson, préfet de police, survient.
« Dites au peuple ce que vous nous avez dit. Et aussitôt la proclamation est rédigée. »

Mais vous avez entendu les maires, après Buzenval même, demander la sortie torrentielle.

J'ai fini et je vous dis, comme Démosthènes dans un de ses plaidoyers : « Quand vous sortirez d'ici vous vaquerez à vos affaires ! Pourquoi ? parce que vous aurez au-dessus les garanties de la loi qui vous protégeront. » C'est cette garantie que nous venons vous demander.

Nous avons été très-modérés. M. Vitu s'est abandonné aux outrages les plus caractérisés dans plusieurs articles, M. de Villemessant s'est livré gaillardement à la joie quand il les a lus, il a bu du lait, vous l'avez entendu.

J'aime à voir la gaité française secouant ses grelots, et je ne reprocherai pas ce propos de Villemessant, dans un jour d'abandon : « Mes lecteurs ont le journal qu'ils méritent. »

Le Figaro est légitimiste, le Figaro est religieux. (On rit.)

Sans doute on pourrait bien sourire un peu

comme on le fait, et M. Veillot ne croit pas aux trois mille abonnements ecclésiastiques du Figaro. — Pauvres curés !

Que deviennent-ils à la deuxième et à la troisième page ?

Or, ce que je lui reproche, c'est sa politique éternante qui envahit trop souvent nos âmes.

M^e Allou termine sa plaidoirie par un appel à la conciliation.

Si l'esprit de parti nous divise, nous pouvons nous rapprocher par notre patriotisme, et les bonapartistes eux-mêmes doivent s'unir à nous. Est-ce qu'il n'y a pas là des hommes éminents qui peuvent servir leur pays. Unissons-nous, et, je vous l'assure, Dieu sauvera encore la France.

REQUISITOIRE.

L'avocat-général se nomme Merveilleux-Duvignau. Son discours est terne, incolore, sa parole embarrassée, son élocution maussade. Il réclame l'application de la loi sans doute; il ne ménage pas le Figaro; mais tout dépend de la façon de présenter les choses et d'exprimer ses idées.

On remet la suite des débats à lundi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un

mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

On obtient sûrement et promptement d'excellents résultats dans les coupages en les clarifiant avec la Pulvérisine d'Appert, qui coûte 10 cent. par hectol.

LA COLONIE DES INDES,

rue de Rivoli, 53, PARIS, vient de recevoir des INDES ses belles Robes en foulard des Indes imperméabilisé.

Les unis, les cachemiriennes, et les riches Robes à bouquets Pompadour.

Les rayures, les croisés, le Tussor, le drap de soie, et l'armure favorite, propriété exclusive de la COLONIE DES INDES, la première maison de Paris pour les beaux costumes en FOULARD DES INDES.

Envoi d'échantillons et marchandises franco.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55	70	»	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	921	25	»	»	8	75
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79	95	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	80	»	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	88	53	»	»	05	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	430	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	445	»	»	»	10	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	508	75	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376	25	»	»	25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892	50	»	»	2	50
— 1865, 4 %	437	50	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	»	1	25
— 1869, 3 % t. payé.	273	74	»	»	25	Nord, jouissance juillet.	1005	»	»	»	7	50
— 1871, 3 % t. payé.	253	»	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	885	»	»	»	5	»
— libéré	212	50	»	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3755	»	»	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	682	30	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	708	75	»	»	1	25
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	37	»	»	»	5	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»	»							

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 23 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

2 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,

A SAUMUR.

MAISON DE GROS ET DÉTAIL. Rue Baudrière, A ANGERS.

MAISON D'ACHATS Rue d'Aboukir, A PARIS.

CHANLOUINEAU ET G. MAURICE.

SOIERIES UNIES Et Fantaisie.

Très-grande mise en vente des nouveautés de la saison.

CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

Le rayon de confection pour jeunes gens et enfants a reçu cette année tous nos soins et sera à l'avenir beaucoup mieux assorti que par le passé; nous avons en magasin toutes les tailles et tous les prix désirables dans tous les genres.

A VENDRE

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Le vendredi 5 avril 1872, à midi,

UNE MAISON

A Saumur, faubourg de la Croix-Verte, appartenant à M. Beaumont, boulanger. (196)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A AFFERMER

DE SUITE PROPRIÉTÉ D'EPÈNE

Sise à Bournand, DE 42 HECTARES 24 ARES.

Les réparations aux bâtiments fâchées nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.

Entrée en jouissance au 25 mars 1872.

S'adresser, à Loudun, à M^e HERBAULT, notaire. (121)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

CLARIFICATION DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. — 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompte et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX : 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 52 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), Paris, ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)

BAIN DE PENNÈS

Ce Bain, aromatique et minéral, a été expérimenté avec succès dans quinze hôpitaux, contre les affections suivantes :

- Asthéniques (atonie des nerfs, épuisement des forces, inertie des muscles);
- Chloro-Anémiques (appauvrissement du sang, pâles couleurs, pertes bl.);
- Gastro-Entériques (accidents cholériques et typhoïdes, flux de sang ou de bile);
- Herpétiques (dartres légères sans inflammation, roséoles et prurigo);
- Rhumatismales (douleurs dans les articulations et les muscles sans inflammation);
- Strumeuses (bouffissure de la peau avec épanchement sérieux dans les glandes).

Les médecins les plus distingués ordonnent le BAIN DE PENNÈS pour remplacer les BAINS DE MER, les Bains alcalins, ferrugineux, iodurés et sulfureux, dans les cas où il faut résoudre les engorgements du FOIE, de la RATE, des REINS et autres viscères; ils le prescrivent surtout pour modifier la constitution rachitique, si commune chez les enfants.

Manufacture à Paris, rue de Latran, 1. — Dépôts à Paris, rue des Ecoles, 49, et dans toutes les villes chez les pharmaciens, les Directeurs de Bains et les marchands d'eaux minérales.

NOTA.—Lire la Notice et éviter les contrefaçons et les imitations frauduleuses, en exigeant que chaque ROULEAU SOIT PRÉSENTÉ INTACT, portant aux deux bouts le cachet et la signature ci-contre :

PRIX pour la France : 1 fr. 25 c, le Rouleau (remise suivant commandes).

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a fausement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (508)

AVIS.

Une compagnie d'assurances demande un agent dans chacun des cantons de l'arrondissement de Saumur. — S'adresser à M. DOUSSAIN, directeur du Centre Mutuel, à Saumur (Afranchir.) (185)

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIÉ, épicière-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (522)

Musique... CHOUDENS... Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)